

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 6 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le six octobre, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

Étaient présents : LEFEBVRE J.M., MAUDUIT C., DEROYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CARRION G., CECCANTI J.L., CANET A., GAGNOT Ph., GUIBERT Ch., LETOURNEUX F., LOUAZÉ M., LUILLIER M., MOISI Ch., PÉAN C., TERTEREAU G., VANDER ELST Ch.

Étaient absents excusés :

Emilie CONSONNI donne procuration à Guillaume TERTEREAU
Jacques DEZÈRE

Secrétaire : Aurélie CANET

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente (1^{er} septembre 2015).

1° - CONVENTION SAFER-VIGIFONCIER – RENOUELEMENT : (Délib. n° 01)

Intérêt et objet :

Par le biais de la SAFER, être tenu informé en temps réel de l'évolution du marché foncier rural sur notre territoire, pour en connaître ses potentialités et éventuellement, maîtriser les ventes en se portant acquéreur pour des projets intéressant le développement de la Commune.

Abonnement – coût annuel :

156 € HT à 750 € HT selon le nombre des informations de vente dans l'année : de 10 à 50.

Coût en 2014 : 187 € TTC

Le Maire vous propose de renouveler cette convention.

REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler la convention Safer-Vigifoncier

2° - EMPRUNTS : (Délib. n° 2 – Délib. n° 3)

Au budget 2015, le Conseil Municipal a inscrit, voté, deux emprunts :

- L'un de 500 000 € pour la Commune (*gymnase*)
- L'autre de 500 000 € pour l'Assainissement

Il vous est proposé de réaliser pour le gymnase un emprunt de 1 000 000 € qui se décomposerait en deux phases :

- Une première phase de 600 000 € pour le financement de la Structure,
- Une deuxième phase de 400 000 € fluctuant selon les subventions obtenues pour cet investissement

Pour la réalisation de ces emprunts, il vous est proposé de retenir :

- Pour l'Assainissement : 500 000 € au Crédit Mutuel sur 22 ans au taux fixe de 2,39 % (frais de dossier 500 €).
- Pour la construction de la Salle Omnisports : Crédit Agricole
 - Montant de 600 000 € sur 20 ans au taux fixe de 2,20 %
 - Montant de 400 000 € sur 3 ans avec 2 années différées au taux révisable indexé Euribor 12 mois au taux actuel de 1,51 %.

REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal décide d'augmenter l'emprunt fait sur la Commune pour la Salle Omnisports, de le porter à 1 000 000 € et d'augmenter à proportion les dépenses correspondantes (500 000 €) - (nécessité d'équilibrer le budget).

Le choix de la Banque retenue par le Conseil Municipal :

- Au Crédit Agricole pour la structure omnisports

⇒ Un emprunt de 600 000 € sur 20 ans à taux fixe de 2,20 %

⇒ Un emprunt de 400 000 € sur 3 ans avec un différé de 2 ans au taux révisable indexé Euribor 12 mois au taux actuel de 1,51 %

- Au Crédit Mutuel pour l'assainissement

⇒ Un emprunt de 500 000 € sur 22 ans au taux fixe de 2,39 %

Observation de la part d'une Conseillère Municipale qui s'inquiète du montant emprunté pour la salle omnisports.

Réponse du Maire : Ce montant est maximum. Il sera réduit selon le montant des subventions obtenues, d'où la nécessité d'une tranche fixe d'emprunt (600 000 €) d'une tranche conditionnelle (400 000 €) qui n'est contractée que pour 3 ans maximum.

3° - INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE BUDGET DU TRÉSORIER : (Délib. n°4)

L'indemnité de budget n'est pas versée puisque ce sont les services de la Commune qui réalisent le budget.

L'indemnité de conseil est de 640,85 € net pour 2015. Elle est basée sur la moyenne annuelle établie à partir des dépenses de l'exercice tous budgets confondus.

- 2012 ⇒ 3 804 680 €	}	3 130 831 €
- 2013 ⇒ 2 969 423 €		
- 2014 ⇒ 2 618 392 €		

REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

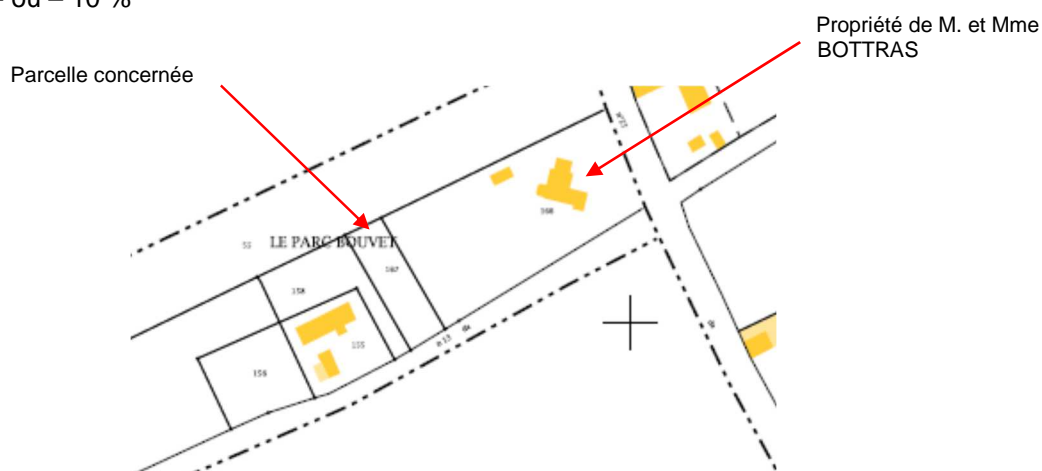
Le Conseil Municipal accepte de verser l'indemnité de Conseil au Trésorier compte tenu des excellents conseils qu'il donne ⇒ 640,85 €

4° - **ESTIMATION FRANCE DOMAINE** : (Délib. n° 5)

Parcelle de terre au « Parc Bouvet » - ZO n° 167 pour 716 m² - (Parcelle sollicitée par M. et Mme Jacky BOTTRAS)

Valeur estimée : 2 500 €

Tolérance : + ou - 10 %



REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après vote à main levée, 3 abstentions, 1 non, le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle ZO n° 167 de 716 m² à M. Jacky BOTTRAS pour la somme de 2 500 €, somme en adéquation avec l'estimation proposée par France Domaine, frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur. La rédaction de l'acte de vente est confiée à Maître BOITTIN, notaire.

5° - **TARIFICATION GAZ :**

Actuellement la Commune a un contrat avec GDF SUEZ.

Ces contrats doivent être renégociés selon la consommation utilisée par bâtiments.

Au 31 décembre 2014 les contrats enregistrant une consommation supérieure à 200 000 kWh devaient être renégociés.

Au 31 décembre 2015 ce sont ceux dont la consommation est comprise entre 30 000 et 150 kWh. Ceux inférieurs à 30 kWh n'ont aucune obligation.

Les bâtiments concernés à Marolles-les-Braults par la renégociation des contrats sont :

- École de Musique,
- Cantine,
- Mairie,
- Salle de Sports

Nous avons donc demandé leurs tarifications à GRDF SUEZ et à TOTAL GAZ. Nous espérons recevoir ces tarifs d'ici mardi.

REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal retient la proposition de GRDF SUEZ pour la fourniture de gaz des bâtiments concernés, au 31 décembre 2015.

6° - GESTION DE L'EAU SIDPEP PERSEIGNE-SAOSNOIS 2014 : (Délib. n° 6)

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le prix et la qualité du service d'eau potable (*Syndicat d'Eau Perseigne-Saosnois*).

➤ Population desservie :	14 569 habitants
➤ Volume d'eau mis en distribution :	1 203 699 m ³ (- 1,73 %/2013)
➤ Nombre d'abonnements :	7 777 (- 0,12 %/2013)

Recettes d'exploitation :

➤ De la Collectivité (globale) :	149 192,07 € (+ 9,35 %/2013)
➤ Du Syndicat :	333 628,43 € (- 2,39 %/2013)

Dette au 1^{er} janvier 2015 : 72 € par abonné – Annuité 11,32 €

Pour Marolles-les-Braults :

Population desservie par ce syndicat : que quelques habitations non précisées sur le rapport.

REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal approuve le rapport prix et qualité 2014.

7° - SUBVENTIONS : (Délib. n° 7)

Dans le tableau des subventions votées le 11 décembre 2014, quelques-unes n'ont pas été fixées.

Education - Sections professionnelles (année 2014) :

▪ Maisons Familiales :	54,50 €/élève
▪ Centre de formation du bâtiment et des Travaux Publics :	74,00 €/élève
▪ Section professionnelle dans un lycée public ou privé :	54,50 €/élève

Quid pour 2015 ? (*Pour mémoire, lors de la séance du 11 décembre 2014, décision a été prise de geler les subventions*).

REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2015 :

Élèves fréquentant les :

☞ Maisons Familiales :	54,50 €/élève,
☞ Centres de Formation du Bâtiment et des travaux Publics :	74,00 €/élève,
☞ Sections Professionnelles dans un lycée public ou privé :	54,50 €/élève.

Pour mémoire en 2014 : 7 élèves ont été subventionnés en Maison Familiale, 6 en Centre de Formation et 1 en Section Professionnelle.

8° - LOCATION DES TAPIS DE PROTECTION DU GYMNASSE ET DES BARNUMS : (Délib. n°8)

Les tapis :

Ceux-ci sont fragiles, lourds à déplacer. Ils sont de plus en plus sollicités par des Collectivités, même au-delà du territoire de notre Communauté. Doit-on continuer à les prêter et sous quelles conditions ?

Les barnums :

Lors du précédent Conseil Municipal, il avait été décidé de les louer 10 € l'unité, même aux Associations Marollaises. Devant la levée de boucliers, qu'a provoqué cette mesure doit-on maintenir le paiement d'une location ? Et pour qui ?

REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

1° – Concernant les barnums : une location de 10 € par unité est maintenue mais avec des aménagements :

☞ **Pour les Associations Marollaises :**

- 1^{ère} location de l'année → Gratuite
- Ensuite tarification appliquée → 10 €/barnum

☞ **Pour les Particuliers :**

- 10 € dès la 1^{ère} location avec priorité aux associations en cas de date similaire.

Dans tous les cas, les barnums sont à venir chercher aux Ateliers Municipaux, en dehors des week-ends.

2° - Concernant les tapis :

Ils seront prêtés aux associations du Pays Marollais, ainsi qu'à celles des Communautés de Communes Maine 301 et du Saosnois.

9° - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2015 : 371 €

dont 346 € pour les ouvrages de distribution (5 661 m – taux : 0,035 €/m – taux de revalorisation : 1,16)
dont 25 € pour l'occupation provisoire des ouvrages de distribution (72 m – taux : 0,35 €/m).

REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal entérine le montant proposé sur lequel il n'a d'ailleurs aucune possibilité d'intervention. : 371 €

10° - SALLES DE CATÉCHISME :

Monsieur le Maire fera le point en séance, sur les salles affectées au catéchisme.

REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

3 Salles de Catéchisme sont nécessaires.

Avec l'installation d'un escalier de secours, une 2^e salle a pu être mise à disposition des catéchèses. La sécurité des enfants y est assurée.

La 3^e salle est située, dans le même espace, dans un bâtiment utilisé par l'abbé MÉNAGER pour des réunions. Le problème des locaux est donc résolu.

Par contre, les WC extérieurs seront révisés et les tilleuls taillés.

11° - QUESTIONS DIVERSES :

⇒ **Rue d'Ebernhahn** :

Un abribus est régulièrement vandalisé ainsi qu'un banc. La glace de la cabine téléphonique est cassée. Un nouvel abribus est en cours de construction aux Ateliers Municipaux : solide. Le banc va être scellé. France Télécom informé.

⇒ **Boulevard de la Gare** :

Les anciens marquages au sol des places de stationnement réapparaissent. Pas pour longtemps, puisque dans le cadre de l'enfouissement des réseaux, des travaux vont avoir lieu prochainement et la chaussée refaite.

⇒ **Place de l'Église** :

Des pavés sont stockés contre le mur de la boulangerie LAFORSE, pour être utilisés par la Société qui fait les travaux de renforcement des lignes électriques et qui remettra les lieux en leur état primitif.

⇒ **Conférences** :

M. Philippe GAGNOT rappelle que 2 conférences vont avoir lieu Salle Jean-de-la-Fontaine :

- Le 30 octobre 2015 sur les anciens lavoirs,
- Le 6 novembre 2015 sur le Népal et l'Himalaya.

⇒ **Nouvelle organisation administrative** :

Monsieur le Maire faisait le point sur les modifications structurelles entre Communautés, qui verront le jour en 2016 pour s'appliquer en 2017.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le six octobre deux mille quinze.
Suivent les signatures

J.M. LEFEBVRE,

C. MAUDUIT,

Ch. DEROYE,

Ch. JONCHERAY

J.C. BOULARD,

G. CARRION,

J.L. CECCANTI,

A. CANET,

Ph. GAGNOT,

Ch. GUIBERT,

F. LETOURNEUX,

M. LOUZÉ,

M. LUILLIER,

Ch. MOISI,

C. PÉAN,

G. TERTEREAU,

Ch. VANDER ELST,